

**PONEY CLUB LES GALOPINS
34820TEYRAN**

BULLETIN FAMILIAL D'ADHESION 2020/2021

NOM	Prénom	Né(e) le	N° licence	Compétition Oui/non	Nombre d'heures	Prénom du prof .

Nom & Prénom du père : Profession :
Nom & prénom de la mère: Profession :

Adresse (du représentant légal) :
.....

Adresse du conjoint(e), si différente :
.....

☎ domicile: Père: Mère:
☎ travail: Père: Mère:
☎ portable: Père: Mère:

e-mail :

Je déclare m'engager à respecter le règlement intérieur.

Teyran le:

Signature :

**PONEY CLUB LES GALOPINS
34820TEYRAN**

FICHE TRESORERIE 2020/2019

NOM	Prénom	Né(e) le	N° licence

e-mail en majuscule SVP:

FINANCEMENT

<u>Coûts :</u>		<u>Règlement :</u>	
<u>Adhésion familiale</u>	70€	<u>Echéances :</u>	
<u>Licence :</u>	X25€ = €	<u>Si 1 cours semaine : 70 + 25 + 528 =623</u>	
X36€ = €		1 paiement : 623	
<u>Cours :</u>		2 paiements : 300 et 323	
X = €		3 paiements : 300 et 200 et 123	
X = €		<u>Licence fédérale :</u> oui non	
X = €		<u>Chèques :</u>	
X = €		Chèques de € = €	
		Chèques de € = €	
		Chèques de € = €	
		Chèques de € = €	
TOTAL à régler	= €	<u>Espèces :</u>	_____ €
		TOTAL REGLE :	€

Libellé des chèques : PONEY CLUB LES GALOPINS

Autorisation parentale

Je, soussigné(e).....autorise les responsables du Centre Equestre à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de soin à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie. Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, je souhaite la consultation du docteur
..... (nom, adresse, téléphone)
ou l'hospitalisation à.....

J'autorise mon (mes) enfant(s) à (*raier les mentions inutiles*):

- Participer aux activités organisées par le Centre Equestre (transports inclus)
- Voyager: en voiture individuelle
 par moyen de transport collectif.

Mon (mes) enfants:,, sait (savent) nager.
Mon (mes) enfants:,, ne sait (savent) pas nager.
(NB: les enfants autorisés à se baigner doivent être vaccinés contre la polio.)

Observations particulières (*contre-indications alimentaires, allergies, maladies chroniques*) ou recommandations des parents pour chacun des enfants:

.....
.....
.....

Personnes à prévenir en cas de besoin:

Nom:..... Prénom: Tél:
Nom:..... Prénom: Tél:
Nom:..... Prénom: Tél:

Je n'autorise mon (mes) enfants à quitter le Centre de Loisirs que s'il est accompagné du (ou des) adulte(s) suivants:

Nom:..... Prénom: Tél:
Nom:..... Prénom: Tél:
Nom:..... Prénom: Tél:

Lu et approuvé:

Date:

Signature du père **et** de la mère:
(ou du tuteur légal)

PONEY CLUB LES GALOPINS 34820 TEYRAN

Autorisation de droit à l'image

Le Poney Club les Galopins dans le cadre des activités équestres proposées aux cavaliers pourra être amené à réaliser des photos et des films.

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Parent de :

demeurant à :

Téléphone :

Email :

Autorise Le Poney Club des Galopins à :

■ filmer et photographier mon (mes) enfant(s) dans le cadre de sa participation aux activités équestres.

■ diffuser le Film et les photographies dans lesquels figure son image au public, en tout lieu, en tous formats, de communication audiovisuelle et de télécommunication, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour et plus généralement par tout autre moyen de communication (tels que site internet du club, affiche, flyer ...)

La diffusion des photos et des films est à but non commercial.

Cette autorisation n'est valable que pour les opérations de communication que le poney club les Galopins effectuera durant la saison 2020/2021.

L'autorisation est consentie à titre non exclusif, à titre gratuit, pour une durée illimitée à compter de la signature de la présente.

Fait à Teyran le

Signature :

PONEY CLUB LES GALOPINS
34820 TEYRAN
Tel : 06.69.54.00.46

REGLEMENT INTERIEUR ET REGLES DE VIE DU CLUB

Le Poney Club les Galopins décline toute responsabilité en dehors des heures de cours de l'enfant : Tous les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes les accompagnants.

La responsabilité des parents, ou des adultes accompagnants, est entière si un accident survient sur l'enfant, ou à cause de l'enfant, en dehors des heures de cours.

Pendant le cours il est demandé aux personnes accompagnantes de ne pas rester pour regarder le ou la cavalier(ère) sauf accord de la monitrice et de ne jamais rentrer dans la carrière sans l'accord de la monitrice.

Pour garantir la sécurité des personnes, il est formellement interdit de jouer autour ou de monter sur les bottes de foin. Elles pèsent 250 kg et peuvent rouler et provoquer un écrasement.

Il est formellement interdit de monter sur les buttes autour de la carrière en sable, de façon à éviter l'éroulement de la terre dans le sable et de favoriser la pousse des plantes.

Il est formellement interdit de rentrer dans les locaux privés présents sur le site du poney club sauf dans les toilettes sèches.

Le port du casque (aux normes actuelles) est obligatoire pour tous en carrière et en promenade.

Le matériel (selle-filet-casque) et les toilettes sèches sont à votre disposition, cependant les cavaliers doivent participer à leur entretien : rangement, nettoyage, entretien des cuirs...

De plus si du matériel appartenant au Club est perdu, cassé ou abîmé, il est impératif de le signaler pour qu'il puisse être remplacé.

Le Poney Club les Galopins n'est en aucun cas responsables des pertes, vols ou dégradations d'objets, de matériels, ou de vêtements déposés ou oubliés au club (inclus le matériel personnel de pansage ou de sellerie entreposé au centre).

PONEY CLUB LES GALOPINS
34820 TEYRAN
Tel : 06.69.54.00.46

Les parents et/ou amis qui viennent au Poney Club avec un chien devront tenir leur compagnon en laisse.

L'accès au centre équestre n'est pas autorisé aux véhicules à moteur excepté ceux du personnel.

Compte tenu de l'absence d'eau potable sur le club, il est indispensable que chacun apporte sa bouteille d'eau. Il est formellement interdit de boire l'eau du poney club.

Adhésion, paiement des cours, promenades ou stages :

La cotisation au poney club se fait de septembre à août de l'année suivante et se renouvelle pour chaque année scolaire.

Les cartes sont payables d'avance, valables le trimestre et en aucun cas remboursables. En cas d'absence non justifiée médicalement au moins 24h à l'avance, l'heure de cours sera considérée comme due.

En cas de catastrophes naturelles ou d'épidémie (type COVID 19) les cours ne seront pas remboursés.

Le paiement à l'année par chèque peut se faire en 1,2 ou trois paiements. L'ensemble des chèques sont remis dès l'inscription.

Le paiement par virement se fait en 1 seule fois uniquement.

Les jours de pluie les cours sont assurés. Il faut prévoir des vêtements de pluie, et un pantalon de rechange. En cas d'averse trop forte, il est assuré des cours de théoriques et des soins aux animaux. Les cours seront annulés et reportés uniquement en cas de fortes intempéries (ex : alerte orange et rouge), dans ce cas une proposition de rattrapage sera mise en place.

Si le, la cavalier(ère) est absent (e) pour raisons médicales ou personnelles, il pourra être proposé de rattraper le cours si l'organisation le permet. Cependant c'est un service que peut rendre le poney club en aucun cas une obligation de moyen ni de résultat.

Pour les propriétaires d'équidés :

La structure est à leur disposition en dehors des heures de cours sous leur entière responsabilité, il vous est demandé de refermer le portail derrière vous à votre arrivée ainsi qu'à votre départ.

La responsabilité des parents, ou des adultes accompagnants, est entière si un accident survient sur l'enfant, ou à cause de l'enfant, en dehors des heures de cours.

PONEY CLUB LES GALOPINS

34820 TEYRAN

Tel : 06.69.54.00.46

Il est interdit de faire monter un cavalier non adhérent au club dans l'enceinte de celui-ci ainsi que de se servir d'un équidé ne vous appartenant pas.

Si lors de votre arrivée au club, un élément vous interpelle (cheval malade, clôture cassé, etc...) nous vous remercions de nous le signaler immédiatement.

La structure mise à votre disposition est entretenue vous devez après utilisation la restituer dans l'état où vous l'avez trouvée.

Pandémie : les cavaliers et leurs parents devront suivre strictement les consignes de sécurité promulguées par l'Etat et affichées dans le poney club.

MERCI !

Réactualisé le 4 juillet 2020
Stéphanie Leroux

Signature du cavalier ou de ses parents :